



Saison 2021 / 2022

COUPES DEPARTEMENTALES des JEUNES

Le District de Football du Morbihan organise des coupes départementales pour chaque catégorie de jeunes.

U14 ouvert aux licenciés U14 et U13.

U15 ouvert aux licenciés U15 et U14 (+ éventuellement 3 licenciés U13).

U16 ouvert aux licenciés U16 - U15 et U14.

U17 ouvert aux licenciés U17 - U16 et U15.

U18 ouvert aux licenciés U18 - U17 et U16.

Art. 1 Engagements.

S'agissant d'une compétition officielle, ne pourront y participer que les équipes engagées dans les championnats de District, à raison d'une seule équipe par catégorie et qui sera **OBLIGATOIREMENT** celle qui évolue à l'échelon le plus élevé du championnat de District)

Date limite d'engagement : 31 juillet (par FOOTCLUBS).

Art. 2 Participation des joueurs et des équipes.

Ne pourra y participer le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24 heures suivantes.

*Un joueur ayant effectué tout ou partie d'une rencontre au sein d'une équipe ne peut descendre que dans **l'équipe immédiatement inférieure**, lorsque cette équipe dispute une rencontre officielle le même jour ou dans les 24 h suivantes.

*Ne sont pas concernés par ces dispositions les joueurs réintégrant leur catégorie d'âge.

*De plus, à partir des 1/8^{ème} de finale, un joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 10 matches (coupe et championnat) au sein d'une équipe ne peut descendre que dans l'équipe **immédiatement inférieure**, le nombre de joueurs étant limité à 3.

Toute équipe déclarant forfait général en championnat sera automatiquement exclue de la Coupe même si cette équipe se trouve toujours qualifiée.

Comme pour le championnat, chaque équipe ne pourra aligner sur la feuille de match que 4 joueurs mutés (idem pour les équipes évoluant en groupement).

Art. 3 - Déroulement de la compétition

Pour toutes les catégories U14-U15-U16-U17-U18 les équipes retenues seront celles n'ayant pas accédé au championnat de Ligue à l'issue des deux premières phases de brassage.



Pour cette saison 2021 - 2022 toutes les rencontres seront à élimination directe.

Art. 4 - Horaires des rencontres.

Tous les matches sont fixés au samedi 15 h 00 (match simple).

Pour les rencontres couplées :

- 1^{er} match : 13 h 30 (en fonction de la situation géographique de l'adversaire).
- 2^{ème} match : 15 h 30.

Art.5 ó Durée des rencontres

- U 18 : 2 x 45 minutes
- U 17 : 2 x 45 minutes
- U 16 : 2 x 45 minutes
- U 15 : 2 x 40 minutes
- U 14 : 2 x 40 minutes

En aucun cas, il ne pourra y avoir de prolongations (immédiatement coup de pied au but, suivant la réglementation Coupe de France).

Le lieu des rencontres suite à la programmation effectuée selon le tirage au sort pourra être inversé en fonction du lieu de rencontres des équipes lors du tour précédent, afin d'alterner le principe : club recevant / club visiteur.

Art. 6 ó Feuille de match

La FMI est systématiquement utilisée pour les matches de coupe départementale.

La FMI doit être transmise dans un délai maximum de 12 h après la rencontre.

En cas de non utilisation de la FMI ou du retard dans l'envoi de celle-ci une pénalité financière sera appliquée.

En cas de non fonctionnement de la FMI, une feuille de match papier doit être établie et transmise dans les 24h suivant la rencontre (cachet de la poste faisant foi).

Un mail doit dans ce cas être adressé au Service Compétitions pour aviser des raisons de la non utilisation de la FMI en communiquant notamment le score de la rencontre.

Art. 7 - Forfait d' une équipe

Une pénalité financière sera appliquée.

Art. 8 ó Lieu des rencontres

En cas d'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain désigné, (épreuve éliminatoire ou compétition propre) la rencontre se déroulera systématiquement sur le terrain de l'équipe adverse.

L'arrêté municipal devra être adressé au District pour le samedi avant 10 H dernier délai via la messagerie officielle.

Le District et le club adverse seront avisés simultanément et ceci afin de permettre au club devant se déplacer initialement de pouvoir prendre toutes les dispositions nécessaires quant à l'organisation de la rencontre (inversion).



Art. 9 ó Finales

Elles se dérouleront sur une seule journée sur un site défini par la Commission des Jeunes sur candidature d'organisation.

Seul impératif : disposer de 2 terrains dans le même complexe **et** en excellent état.

Les équipes participantes devront être OBLIGATOIREMENT celles qui s'étaient engagées et qualifiées dans la compétition.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

TOUTES les équipes devront **OBLIGATOIREMENT** satisfaire à la photo ó AVANT MATCH ó avec notre ou nos partenaires des Coupes départementales Jeunes et Féminines.

PROTOCOLE D'APRES MATCH

Lors de la remise Officielle de la COUPE et des récompenses, l'ensemble des joueurs des équipes finalistes devront se présenter sur le podium en tenue.

Art.10 - Réclamations et litiges

Toutes les réclamations relatives au domaine sportif des rencontres seront examinées par la cellule « RECLAMATIONS ó LITIGES » de la C.D.J. et tous les cas non prévus au présent règlement le seront par la Commission des Jeunes du District du Morbihan.

-  *Pour les FINALES, dans l'éventualité de réserves, celles-ci seront traitées immédiatement, avant le coup d'envoi, par la Commission des Jeunes et la décision rendue sera sans appel possible.*
-  *la C.D.J. vérifiera également avant les rencontres, même en l'absence de réserves, la conformité de la composition des équipes (participation et qualification des joueurs).*
-  *Pour les FINALES, et uniquement pour ces dernières, il ne sera pas accepté de réclamation d'APRES-MATCH, (ou dans les 48 h suivant la rencontre) pouvant remettre en cause le résultat de ces rencontres.*

Le score acquis sur le terrain sera entériné.